



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autotests - Prise en charge - Assistantes maternelles

Question écrite n° 43826

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des autotests. S'il est prévu la prise en charge d'une dizaine d'autotests par mois pour les salariés de services à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, pour les salariés de particuliers employeurs intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ou pour les accueillants familiaux, en revanche, les assistants maternels et assistantes maternelles ne bénéficient d'aucun remboursement. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage d'ouvrir la dispensation d'autotests avec prise en charge intégrale par l'assurance maladie aux assistantes marernelles.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43826

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 481

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)